



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE 24 MARS 2025

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 24 mars 2025 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
M. Éric Ladouceur, membre
Mme Anna Guarnieri, substitut
Mme Patricia Lebel, substitut

Était présente :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Mathieu Désilets, directeur de cabinet adjoint, Ville de Terrebonne
M. Gabriel Michaud, chef du cabinet, Ville de Mascouche
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet, Ville de Terrebonne
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne

Étaient absents :

Mme Lise Gagnon, 1^{ère} vice-présidente
M. Robert Auger, 2^e vice-président

RÉSOLUTION NO : A2025-03-21 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-22 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
5. Imposition d'une mesure disciplinaire;
6. Délégation du rôle de responsable des services électroniques pour les services de ClicSÉQUR-Entreprise à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
7. Adoption de soumission RAIM-2025-004 – Location d'une unité de climatisation;
8. Mandat à la COBAMIL pour la réalisation des plans de protection des sources d'eau potable;
9. Autorisation de mandat à la Ville de Sainte-Thérèse pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2026 au 31 janvier 2027 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal;
10. Reddition de compte concernant les transferts budgétaires de plus de 24 999 \$ effectués dans le budget 2024;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-23

(Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 février 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-24

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 577 008,59 \$ et 167 006,55 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 11 839,35 \$ et 482 370,03 \$ préparées le 17 mars 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-03-25 (Imposition d'une mesure disciplinaire)

ATTENDU la recommandation du contremaître de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) relativement à l'imposition d'une suspension disciplinaire sans solde de deux (2) quarts de travail dans le dossier numéro RAIM-25200030, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE la RAIM s'est fait accompagner par la Direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'imposition d'une suspension disciplinaire sans solde de deux (2) quarts de travail dans le dossier numéro RAIM-25200030 à être déterminée par la direction de la RAIM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-26 (Délégation du rôle de responsable des services électroniques pour les services de ClicSÉQR-Entreprise à la directrice générale et secrétaire-trésorière)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est inscrite aux fichiers de Revenu Québec;

ATTENDU QUE la RAIM est inscrite aux services de clicSÉQR-Entreprise;

ATTENDU QUE la RAIM est inscrite à Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM nomme Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.

Mme Ollivier pourra consulter le dossier de la RAIM et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et l'entremise des services en ligne).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abrogée par la
résolution A2025-04-34



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-03-27

(Adoption de soumission RAIM-2025-004 – Location d'une unité de climatisation)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) entreprises pour la location d'une unité de climatisation (RAIM-2025-004);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mars 2025, à savoir :

	<i>Montant (t.t.c.)</i>
<i>Sunbelt Rentals Of Canada inc.</i>	17 855,31 \$ * corrigé
<i>Location CVAC</i>	35 632,12 \$ * corrigé

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour la soumission de Sunbelt Rentals Of Canada inc. et celle de Location CVAC inc., mais que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Sunbelt Rentals Of Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mars 2025 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 42 132,59 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique datée du 17 mars 2025 de M. Jean-Philippe Viens, chargé de projet à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Sunbelt Rentals Of Canada inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 24 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Sunbelt Rentals Of Canada inc. pour la location d'une unité de climatisation au montant de 15 529,74 \$ (taxes en sus), et ce pour la période du 12 mai 2025 au 3 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Benoit Ladouceur et Mme Patricia Lebel se retirent avant le traitement du point suivant, invoquant un potentiel conflit d'intérêt étant membres du conseil d'administration du COBAMIL; ils ne participent pas aux discussions ni aux délibérations à ce sujet.

M. Raymond Berthiaume préside la séance pour le point suivant.

RÉSOLUTION NO : A2025-03-28

(Mandat à la COBAMIL pour la réalisation des plans de protection des sources d'eau potable)

ATTENDU QUE tous les organismes municipaux du Québec responsables d'un prélèvement d'eau et visés par les obligations du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ont dû réaliser des analyses de la vulnérabilité des sources d'eau potable alimentant leurs usines de traitement et transmettre leurs analyses au plus tard le 1^{er} avril 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) avait mandaté le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) et le Bureau de la Recherche et Centre de Développement Technologique de l'École de la Polytechnique de Montréal pour la réalisation de cette étude par les résolutions 104-08-2017 et A50-04-2023;

ATTENDU QU'afin de faire face aux menaces identifiées dans cette analyse, les responsables d'un prélèvement d'eau visés par le RPEP doivent élaborer un plan de protection des sources d'eau potable (PPS) visant à prévenir la contamination des eaux exploitées, à la préserver, voire à améliorer sa qualité microbiologique et chimique et à en préserver sa quantité;

ATTENDU QUE ce plan a aussi pour objectif de permettre la planification de la mise en œuvre de mesures, d'établir des plans d'urgence appropriés et d'assurer la pérennité des infrastructures de traitement;

ATTENDU QUE les responsables des installations de traitement d'eau potable concernés ont tout intérêt à collaborer afin d'assurer un partage d'information concernant leurs territoires, de manière à optimiser les ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU QUE les responsables des prélèvements d'eau ont jusqu'au 31 mars 2025 pour réaliser ce plan et le remettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE le COBAMIL, en collaboration avec le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de Polytechnique Montréal, offre à nouveau ses services pour effectuer l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU QU'une aide financière de 70 % des dépenses avec un maximum de 77 000 \$ par prise d'eau est offerte aux municipalités pour la réalisation des PPS via le Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) du MELCCFP;

ATTENDU QUE l'offre de service proposée par le COBAMIL pour la réalisation des plans de protection des sources d'eau potable, dont la participation financière des cinq (5) municipalités ou régie regroupées, se détaille comme suit :

Villes ou installations	Population desservie 2016 (pers.)	Population (%)	Coût fixe (50%)	Coût au prorata population (50%)	Montant total (2 ans)	Montant total (%)
Deux-Montagnes	17 858	4,88 %	9 974 \$	2 435 \$	12 409 \$	12,44 %
Saint-Eustache	42 550	11,64 %	9 974 \$	5 803 \$	15 777 \$	15,82 %
Sainte-Thérèse	125 084	34,21 %	9 974 \$	17 059 \$	27 032 \$	27,10 %
Rosemère	33 633	9,20 %	9 974 \$	4 587 \$	14 560 \$	14,60 %
RAIM	146 540	40,07 %	9 974 \$	19 985 \$	29 958 \$	30,04 %
Total	365 665	100 %	49 868 \$	49 868 \$	99 737 \$	100 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU l'article 573.3 alinéas 2 et 2.1 de *la Loi sur les cités et villes* qui mentionne que les municipalités ont le droit de conclure des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs aux seuils habituels, avec des organismes publics (alinéa 2) ou avec certains OBNL (alinéa 2.1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte l'offre de service présentée par le COBAMIL pour l'élaboration de plans de protection des sources d'eau potable, au montant total de 29 958,36 \$ pour la portion de la Régie.

QUE ce mandat soit conditionnel à l'acceptation des quatre (4) autres organismes municipaux visés par la présente offre de service.

QUE la partie non subventionnée du coût de l'Entente, soit un montant de 8 987,51 \$ représentant 30 % du coût, soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-29

(Autorisation de mandat à la Ville de Sainte-Thérèse pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1er février 2026 au 31 janvier 2027 – Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompage;

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE la Ville de Sainte-Thérèse soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAIM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

RÉSOLUTION NO : A2025-03-30

(Reddition de compte concernant les transferts budgétaires de plus de 24 999 \$

ATTENDU la résolution A2024-11-148 qui délèguait à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir d'effectuer des transferts budgétaires de plus de 24 999 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne acte de la reddition de compte suivante :

- Un (1) transfert budgétaire a été fait de plus de 24 999 \$, soit le transfert budgétaire 2024-12, qui a été déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-03-31

(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière